



**Eclairage de sécurité**  
**Signalisation des voies d'évacuation**  
**Alimentation de sécurité**

**ATTESTATION D'INSTALLATION**  
**(DECLARATION DE CONFORMITE)**

Avant la remise de l'installation au propriétaire, un contrôle final doit être exécuté par une personne agréée au sens de l'art. 27 de l'OIBT et les résultats seront consignés dans la présente attestation d'installation. Ce document est destiné aux propriétaires de bâtiments des cantons romands susmentionnés. Une copie est à adresser à l'autorité de protection incendie.

Adresse de l'installation :		No dossier :
Commune :	Rue :	No du bâtiment :
Maître de l'ouvrage :		No tél. :
Représentant du maître de l'ouvrage :		No tél. :
Exploitant :		No tél. :
Ingénieur électricien :		No tél. :
Installateur électricien :		No tél. :
Fournisseur de l'appareillage :		No tél. :

**Désignation des bâtiments en fonction de leur affectation** (voir feuille annexe ① et cocher ce qui convient)

A)  Bâtiment élevé, administratif, industriel ou artisanal, scolaire

B)  Etablissement d'hébergement  
 [a]  [b]  [c]

C)  Local recevant un grand nombre de personnes,  
parkings > 600 m<sup>2</sup>, grand magasin > 1'200 m<sup>2</sup>

D)  Autre

Nouvelle installation

Agrandissement ou transformation importante

Changement d'affectation

**1. Signalisation des voies d'évacuation et des issues** (voir feuille annexe ① )

**1.1 Disposition**

- Disposition transversale au sens d'évacuation  
 Signalisation de toutes les issues  
 Signalisation de toutes les voies d'évacuation

**1.2 Visibilité des signaux**

- Aucun obstacle à la visibilité des signaux (décorations publicités autres)

**1.3 Dimensions des signaux de sécurité**

- Conforme à l'annexe ①

**1.4 Eclairage des signaux**

- Eclairage des signaux de secours allumé pendant l'occupation des locaux avec affectation C)

**2. Eclairage de sécurité** (voir feuille annexe ② )

**2.1 Installation**

- Coffrets de commande, coupe-surintensité et boîtes de jonction correctement désignés

**2.2 Branchement**

- Raccordement des luminaires autonomes au coupe-surintensité de l'éclairage du local correspondant (à tester pour chaque groupe)  
 Fonctionnement automatique de l'éclairage de sécurité dès l'apparition d'une panne sectorielle de l'éclairage normal (par exemple une cage d'escaliers)

<b>2.3 Mesures de l'éclairage</b> (mesures après 60 min. de fonctionnement, à ≤ 2 cm au-dessus du sol et des escaliers)				
<input type="checkbox"/> Eclairage des voies d'évacuation jusqu'à l'extérieur du bâtiment, y compris les escaliers extérieurs min. 1 lux				
<input type="checkbox"/> Eclairage des emplacements de travaux dangereux (10 % de l'éclairage normal mais min. 15 lux)				
<input type="checkbox"/> Eclairage près des équipements de lutte contre l'incendie ainsi que des postes de premiers secours min. 5 lux				
<input type="checkbox"/> Eclairage des zones permettant d'atteindre les voies d'évacuation (ambiance/antipanique) min 0,5 lux				
<b>3. Alimentation de sécurité</b>				
<b>3.1 Sources d'énergie</b>	Bloc autonome simple	Bloc autonome autotest	Batteries centralisées	Groupe électrogène
Éclairage de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Signaux de secours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>3.2 Emplacement des sources d'énergie</b>	Dans un local séparé EI 60	Dans un local à faible risque d'incendie, min. EI 30	Dans le local des installations de distribution courant fort EI 60	
Batteries d'accumulateurs circuits de commande onduleurs	<input type="checkbox"/> Local destiné uniquement aux alimentations de sécurité	<input type="checkbox"/> Local de distribution sanitaire <input type="checkbox"/> Local avec installations de sécurité	<input type="checkbox"/> Séparés des installations par une résistance au feu EI 60 <input type="checkbox"/> Installés dans un caisson icb à une distance de 0.80 m au min. des installations courant fort	
<b>3.3 Durée de fonctionnement</b>				
<input type="checkbox"/> Eclairage de sécurité minimum 60 min. <input type="checkbox"/> Autre : _____ minimum _____ min.				
<b>3.4 Réseau de distribution</b> (principal, secondaire et de groupe)				
<input type="checkbox"/> Câbles posés séparément et noyés dans la maçonnerie				
<input type="checkbox"/> Câbles de sécurité <input type="checkbox"/> (FE 180 – E 30) <input type="checkbox"/> (FE 180 – E 60) <input type="checkbox"/> (FE 180 – E 90)				
<input type="checkbox"/> Supports et fixations des câbles résistants au feu pendant la durée prescrite (montage selon les instructions du fournisseur)				
<input type="checkbox"/> Coupe-surintensité, commutateurs, câblage et bornes, séparés du réseau de distribution normal par des cloisonnements EI 60 (y compris le couvercle)				
<b>3.5 Dérangement</b>				
<input type="checkbox"/> Signalisation efficace du fonctionnement et de la défaillance de l'alimentation de sécurité (concierge ou autre)				
<b>3.6 Division des installations et protection des circuits</b> (DPI 17 – 15 art. 3.2.2 / NIBT 3.1.4.1 - 5.6.7)				
<input type="checkbox"/> L'installation est divisée en plusieurs circuits				
<input type="checkbox"/> Par circuit max. 20 luminaires et charge ne dépassant pas 60% du I <sub>N</sub> du coupe-surintensité				
<input type="checkbox"/> Une surintensité dans un circuit ne peut pas affecter le fonctionnement d'un autre circuit (sélectivité)				
<b>4 Livre de contrôle et documents fournis</b>				
<input type="checkbox"/> Plans, schémas, liste des appareils, périodicité et durée des essais, le tout remis au propriétaire ou à l'exploitant				
<input type="checkbox"/> Personne chargée des contrôles périodiques, tâche mentionnée dans son cahier des charges (annexe 1)				
Nom : _____ Prénom : _____ Tél. mobile : _____				
<b>Remarques de l'installateur-électricien</b>				
L'entreprise désignée ci-après certifie l'exactitude des données des deux pages susmentionnées				
Date :	Timbre de l'entreprise :	Nom et prénom selon OIBT art. 27 :	Signature :	

**Annexes :**

- Plan des voies d'évacuation et des sorties de secours
- Schéma de principe de l'installation
- Plans des étages avec marquage des circuits et si possible numérotation des luminaires
- Documentation sur le type de source d'énergie
- Livre de contrôle relatif à l'entretien

Copie : voir annexe ② (liste des cantons romands et référence de l'adresse)



Utilisation de la signalisation et de l'éclairage de sécurité				
Bâtiments et autres ouvrages, locaux	Signaux de secours		Eclairage de sécurité	
	Sans éclairage de sécurité	Avec éclairage de sécurité	Pour les voies d'évacuation	Pour les voies d'évacuation à l'intérieur des locaux
A Bâtiment élevé, administratif, industriel ou artisanal, scolaire	●		●	
B Établissements d'hébergement [a] [b]		●	●	
B Établissements d'hébergement [c]	● <sup>2)</sup>			
C Local recevant un grand nombre de personnes, parking > 600 m <sup>2</sup>		●	●	● <sup>1)</sup>
Abri PC, souterrain <sup>3)</sup>	●		●	

Remarques

- 1) Parkings, dans la zone de circulation
- 2) L'autorité de protection incendie peut exiger
- 3) Uniquement pour une utilisation civile

**Annexe ②**

**Autorités de protection incendie**

**ECAB Fribourg**

Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments  
Centre de compétence Prévention  
Maison-de-Montenach 1  
Case postale  
1701 Fribourg

**République et Canton de Genève**

Département du Territoire (DT)  
Office des autorisations de construire  
Police du feu  
Rue David-Dufour 5  
Case postale 22  
1211 Genève 8

**Canton du Valais**

Office cantonale du feu  
Rue des Casernes 40  
Case postale 413  
1950 Sion

**ECA Vaud**

Etablissement Cantonal d'Assurance  
Division prévention  
Service conseils & autorisations  
Av. du Général Guisan 56  
1009 Pully

**ECAP Neuchâtel**

Secrétariat secteur prévention  
Place de la Gare 4  
2002 Neuchâtel

**ECA Jura**

Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention  
Division Prévention et lutte contre les dommages  
Case postale 371  
Rue de la Gare 14  
2350 Saignelégier